

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2015

20 H 30

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, LABOULAIS Jean-Pierre, BEZIAUD Pascale, DORBES Jean-Luc, CASTEL Alain, MIATTO Marc, CALLEDE Maud, LECUSSAN Corinne, GISTAIN André, ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole.

Excusés : TRIPIER-MONDANCIN Odile donne pouvoir à Corinne LECUSSAN
RIVIERE Marie-Ange donne pouvoir à Jean-Pierre LABOULAIS,
ANTONIOTTI Aurélie donne pouvoir à Jean-Denis BOULOUCH.

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20h40

1 - Approbation du dernier compte rendu de réunion

Une erreur signalée sur 749 euros les rondins et non pas 479.

Paragraphe 7 : autorise Mr le Maire = manquant

Article bouldrome : manque un accent « à »

Paragraphe 2 : erreur sur le mot « indiquent »

2 - Compte rendu de réunion

Communauté de Communes Garonne-Louge : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de la Communauté de Communes et les 4 Maires ont reçu le Sous-préfet qui souhaitait les rencontrer sur la loi Notre qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2017 la taille des communautés de communes devra être au minimum de 20 000 habitants modifiée à 15000 habitants suite à l'adoption définitive de la loi. Monsieur le Sous-préfet explique qu'il entreprend cette démarche à la demande du Préfet qui souhaite qu'il y ait des contacts entre communautés de communes devant fusionner car il ne désire pas utiliser ses pouvoirs exceptionnels pour réaliser le schéma départemental de coopération intercommunal. Il fait part du calendrier où le schéma doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2015, avec une dérogation au 31 mars 2016. Si à cette date il n'y a pas de proposition de la part des élus, le Préfet utilisera ses pouvoirs exceptionnels en travaillant par rapport à la cohésion territoriale et au bassin de vie, pour Capens, il s'agit de Carbonne. La commune serait directement rattachée à la communauté de communes du Volvestre. Sachant qu'il faut que les communautés de communes soient limitrophes pour pouvoir fusionner, les possibilités qui s'offrent à la Communauté de Communes Garonne Louge sont la fusion soit avec la communauté de communes du Savès, soit avec la Communauté de Communes du Volvestre ou la Communauté d'Agglomération du Muretain. La Communauté de Commune a décidé d'étudier les différentes possibilités de rattachement.

Commission école : Une réunion a eu lieu avec une responsable de l'ALAE afin de faire un bilan sur le fonctionnement de l'année 2014-2015. Sur le plan financier, il ressort un excédent d'environ 4 000 euros sur l'école de Capens. Un compte rendu sera fait par Mr MIATTO et Mme LECUSSAN, tous deux présents à cette réunion.

3- Engagement de la procédure pour le lancement d'appel d'offres de la chaufferie bois de l'école 2015/038

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 30/06/15, il a été décidé de lancer une consultation pour choisir un bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Cinq structures ont été consultées :

- CAP TERRE,
- GIRUS,
- INDDIGO,
- SUD ECOWATT,
- OTCE

Suite à cette consultation le bureau d'étude SUD ECOWATT a proposé une offre avec un taux d'honoraires de 10% soit 8 500.00 € HT.

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition de SUD ECOWATT avec son taux d'honoraires de 10% du montant des travaux soit 85 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4- Achat du terrain BERGES-SALVAIRE – 2015/039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de Madame BERGES-SALVAIRE pour la vente des parcelles cadastrées section B numéro 974 (10930 m²) et 976 (11850 m²) soit 22780 m², pour la somme de 25 000 euros, hors frais de bornage et frais d'acte qui sont à la charge de la commune.

L'acquisition étant inférieure à 75 000 €, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des parcelles pour la somme de 25 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'achat de ces parcelles.

5- Contrat de maintenance climatisation – 2015/040

Monsieur DORBES indique que l'ancien contrat de maintenance ayant été résilié, il convient de prévoir un nouveau prestataire pour la maintenance de la climatisation de l'espace d'animations.

Il présente deux devis

- un de MFC : d'un montant de 700 euros HT par an avec 2 visites annuelles,
- un autre de SOS FROID CLIM d'un montant de 785 euros HT par an avec 2 visites par an.

Après délibération le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise MFC d'un montant de 700 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

6- Désignation de suppléants pour la commission « gestion de crise » - 2015/041

Dans le cadre de l'élaboration du PCS Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des suppléants pour chaque commission.

Il demande à l'assemblée qui est intéressé.

Pour la « commission alerte/communication » Madame CALLEDE Maud se propose, suppléante,

Pour la « commission gestion de l'humain » Madame BARTHEROTTE Carole, se propose suppléante,

Pour la « commission logistique sécurité », Monsieur CASTEL Alain se propose suppléant.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces candidatures.

7- Intégration des espaces communs, voiries et espaces verts des lotissements Domaine de Montgaillard, les villas de Cerdagne, et Montgaillard - 2015/ 042

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ASL du domaine de Montgaillard pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts, il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL du Domaine de Montgaillard.

Parcelles cadastrées section B n° 1034, 1035, 1036, 1039, 1042, 1047, 1050, 1062, 1075, 1076, 1084, 1085, 1086, 1087 d'une contenance de 5 474 m².

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces reprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ALS les Villas de Cerdagne pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts, il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL Les Villas de Cerdagne.

Parcelles cadastrées section B n°1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1113, 1114, 1092.

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces reprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ASL de Montgaillard pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts du lotissement Montgaillard il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL Montgaillard.

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette reprise.

Parcelle cadastrée section B n° 1027.

8- Délibération modificative – 2015/043

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
D 022 : Dépenses imprévues fonct.	3 295.00	
D 6811 : Dot. Amort. Immos incorp. & corp		3 295.00
D 2111 : Terrains nus		27 000.00
D 2151 : Réseaux de voirie	127 000.00	
D 2315 : Immos en cours inst. Techn.		100 000.00
R 28041513 : GFP rat : Projet infrastructure		3 295.00
R 1323 : Subvention département	3 295.00	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

9- Amortissements du compte 204

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer la durée d'amortissement des dépenses relatives aux subventions d'équipements versées, imputées au compte 204 du budget.

Cette durée ne pouvant dépasser 15 ans, il propose de la fixer à 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 15 ans la durée d'amortissement des dépenses relatives aux subventions d'équipements versées, imputées au compte 204 du budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10- Aménagement des abords du terrain multisports

A été décidé :

- un chemin piétonnier
- des tables de ping-pong
- des bancs
- jeux qui étaient prévus au lotissement « Le Bousquet »
- un terrain de boules
- un parking avec places en épis et une circulation en sens unique
- un abri : avec point d'eau et WC
- des arbres
- des tables de pique-nique

Cf. plan.

Dans l'ordre de réalisation, nous mettrons en place les jeux, les tables de ping-pong et la réalisation du boulo-drome.

11- Questions diverses

- Réfléchir à la modification du P.L.U. : est décidé par le conseil municipal d'en discuter lors du prochain conseil municipal.
- La communauté de commune met en place un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), il faut que chaque commune mette un local à disposition (salle de la mairie), ainsi qu'un bureau pour pouvoir recevoir les familles (à voir).
- Mr BOULOUCHE s'est rendu au centre de gestion par rapport à la modification du temps de travail d'un poste de titulaire ; une procédure précise doit être suivie.
- Réflexion sur l'idée d'embaucher un CAE pour l'équipe « espace vert ».
- Mme LECUSSAN et Mr BOULOUCHE se sont renseignés pour réétudier le prêt de la salle des fêtes : la Banque Populaire propose un taux à 3% et passe la durée à 15 ans en maintenant la même mensualité. Le Crédit Agricole propose un taux de 2.75% pour une durée de 15 ans ou 2.85% sur 18 ans. Est décidé de donner délégation à Mr le Maire pour la prise de décision.
- Mme BEZIAUD nous communique la réponse de Mme DELERIS Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), en conclusion, la mise en demeure a été levée.
- Voir avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : se renseigner pour « santé pour tous »

Séance levée à 00h30.